ARTS MARTIAUX

Hiver 2012

Initiation aux techniques de défense de base relative aux femmes. Programme de l'École d'arts martiaux chinois Jocelyn Toy

							Coût ($) Taxes incluses												
							1 mois			2 mois			3 mois			4 mois			5 mois			
ACTIVITÉ	CODE LUDIK	GR	NIVEAU	HORAIRE	LOCAL	DURÉE	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	Remarques
Club de Kung Fu	02 390 09	~~01~~	~~Atelier débutant pour femmes~~	~~Di 12h30 à 14h25~~ (ANNULÉ)	~~00110~~	~~12 février (2h)~~	~~11~~	~~14~~	~~22~~													~~7~~
		02	Atelier débutant pour femmes	Di 12h30 à 14h25	00110	1er avril (2h)	11	14	22													7

7. Les programmes de Kung Fu et Tai Chi sont ceux de l'École d'arts martiaux chinois Jocelyn Toy.

EM: Étudiant membre. Tous les étudiants inscits à 12 crédits de cours à l'UL sont automatiquement membres du PEPS.

M : Membre du PEPS

NM : Non-membre du PEPS

Responsables : France Lebel et Christiane Guay, christiane.guay@sas.ulaval.ca
Inscription : 418 656-PEPS (7377)

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le www.peps.ulaval.ca

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au www.peps.ulaval.ca pour en savoir plus.

REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

1) un problème de santé validé avec un billet médical;
2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 $. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

AVIS

Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.